



## CONNECT **INNOVATION** 2016-2017

LE FCPI QUI VOUS PLACE  
AU CŒUR DE L'AVENTURE  
ENTREPRENEURIALE\*

\* En tant que souscripteur de parts de fonds, et non de titres de capital des sociétés financées, la participation à l'aventure entrepreneuriale se fera indirectement. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué jusqu'au 31 décembre 2023 au minimum et jusqu'au 31 décembre 2025 au maximum, sur décision de la société de gestion. Le FCPI Connect Innovation 2016-2017 sera principalement investi dans des entreprises non cotées

en bourse qui présentent des risques particuliers. Le fonds présente notamment un risque de perte en capital et un risque d'illiquidité. Le souscripteur doit prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI dans la rubrique « profil de risque » de son règlement.

## – À PROPOS DE SEVENTURE –

Spécialiste du financement de l'innovation, Seventure Partners a pour but d'identifier les potentiels leaders européens de demain et de les accompagner dans leur croissance. Avec plus de 660 M€ d'actifs gérés ou conseillés au 31 décembre 2016, Seventure Partners est un des leaders du capital-innovation en Europe. Depuis 1997, elle investit dans des entreprises innovantes présentant selon elle un fort potentiel de croissance, dans les secteurs des Sciences de la vie et des Technologies digitales. Basée à Paris, Seventure Partners s'appuie sur des antennes à Londres, Munich, Bâle et Genève. Seventure Partners est une filiale de Natixis Global Asset Management. Natixis est la banque de financement, de gestion et de services financiers du Groupe BPCE.

→ Toute l'actualité de Seventure Partners sur [www.seventure.fr](http://www.seventure.fr) et sur :



## – CHIFFRES CLÉS –

Données au 31 décembre 2016

**660 M€**

sous gestion

—

**20** années  
d'expérience

—

**4** Présence dans  
pays européens

**26**

collaborateurs dont

**15** gérants

—

**7** consultants  
exclusifs et

**12**

senior advisors

**200** entreprises

accompagnées depuis 1997

—

**5 000** emplois

créés par les entreprises  
accompagnées

—

**88** sorties dont

**25** introductions  
en bourse



**Vous êtes à la recherche  
de solutions d'investissement  
pour soutenir l'entrepreneuriat  
et l'innovation dans les domaines  
des technologies digitales et de la santé ?**



**Seventure Partners  
vous propose une solution innovante :  
le FCPI Connect Innovation 2016-2017**

### **AVERTISSEMENT**

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué jusqu'au 31 décembre 2023 au minimum et jusqu'au 31 décembre 2025 au maximum, sur décision de la société de gestion. Le FCPI Connect Innovation 2016-2017 sera principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. **Le fonds présente notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité.** Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI dans la rubrique « profil de risque » de son règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez, et de votre situation individuelle. Vous êtes invité à lire attentivement le document d'informations clés pour l'investisseur qui doit obligatoirement vous être remis préalablement à toute souscription. La documentation réglementaire du FCPI est disponible sur simple demande écrite auprès de **Seventure Partners : 5/7 rue de Monttessuy, 75007 Paris** ou par mail à : [contact@seventure.fr](mailto:contact@seventure.fr)

## LE FCPI CONNECT INNOVATION 2016-2017

## EN 4

01



## ACCÉDEZ À UNE GESTION PROFESSIONNELLE

Spécialiste du financement de l'innovation, Seventure Partners a pour objectif d'identifier les leaders européens de demain et de les accompagner dans leur croissance. La diversité de son équipe de gestion, composée de professionnels issus de l'industrie, de la médecine, de l'entrepreneuriat ou de la finance, lui donne l'expertise nécessaire pour investir dans les deux secteurs d'activité qu'elle a identifiés comme étant particulièrement porteurs :

**les Technologies digitales et les Sciences de la vie.** Aucun secteur d'activité n'est cependant exclu dès lors que la société présente les critères d'innovation requis.

CONFIEZ LA GESTION  
DE VOTRE FCPI  
À UNE ÉQUIPE  
PLURIDISCIPLINAIRE :  
INGÉNIEURS,  
MÉDECINS, FINANCIERS...

02



## EXPRIMEZ VOTRE OPINION

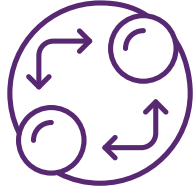
NE VOUS CONTENTEZ  
PLUS D'ÊTRE UN  
INVESTISSEUR PASSIF !  
EXPRIMEZ  
VOTRE OPINION.

La souscription du FCPI Connect Innovation 2016-2017 vous permet d'accéder à un site sécurisé (Espace privé) où seront présentés les projets, soigneusement sélectionnés par Seventure, dans lesquels votre fonds est susceptible d'investir. Pendant une durée limitée, si vous le souhaitez, vous pourrez donner votre avis sur les projets. Ces avis seront relayés à l'équipe de gestion lors du comité consultatif mensuel de Seventure Partners, composé principalement d'experts externes. La société de gestion prendra ensuite la décision d'investir ou pas dans le projet, et en informera les souscripteurs via l'Espace privé.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué jusqu'au 31 décembre 2023 au minimum et jusqu'au 31 décembre 2025 au maximum, sur décision de la société de gestion. Le FCPI Connect Innovation 2016-2017 sera principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Le fonds présente notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité.

# POINTS CLÉS

## 03



### DÉCOUVREZ DES ENTREPRENEURS

Des rencontres\* avec certains dirigeants des entreprises du portefeuille, exclusivement réservées aux souscripteurs des FCPI de la gamme Connect Innovation, pourront être organisées régulièrement, sous forme de vidéo-chat ou d'événements physiques. Au moins une fois par an et à chaque fois que l'actualité le justifie, l'équipe de gestion commentera les principaux événements qui ont marqué la vie des entreprises du portefeuille.

DÉCOUVREZ  
DES ENTREPRISES  
QUI, SELON SEVENTURE,  
INNOVENT ET INVENTENT  
L'AVENIR !

\* La participation de dirigeants à ces événements n'étant pas contractuelle, leur réalisation n'est pas garantie. De même, la société de gestion ne peut s'engager à ce que chaque souscripteur participe à ces rencontres.

## 04



### RÉDUISEZ VOS IMPÔTS

BÉNÉFICIEZ  
D'UNE RÉDUCTION D'IR  
ÉQUIVALANT À 18%  
DU MONTANT DE VOTRE  
SOUSCRIPTION EN CONTREPARTIE  
D'UN BLOCAGE DE VOS AVOIRS  
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022

La souscription du FCPI Connect Innovation 2016-2017 vous permet de bénéficier de certains avantages fiscaux sous réserve de conserver vos parts jusqu'au 31 décembre 2022 :

→ Dès la souscription, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18% du montant de votre souscription, hors droits d'entrée, dans la limite de 12 000€ pour une personne seule et de 24 000€ pour un couple soumis à une imposition commune. Cette réduction est soumise au plafonnement des avantages fiscaux (soit 10 000€ en 2017).

→ À l'échéance du fonds, vos revenus perçus et plus-values éventuelles sont exonérés d'IR, hors droits d'entrée, mais soumis aux prélèvements sociaux.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué jusqu'au 31 décembre 2023 au minimum et jusqu'au 31 décembre 2025 au maximum, sur décision de la société de gestion. Le FCPI Connect Innovation 2016-2017 sera principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Le fonds présente notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité.

# QUESTIONS/RÉPONSES

## MON AVIS SERA-T-IL PRIS EN COMPTE DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT DE MON FCPI ?

Avant toute décision d'investissement, Seventure Partners réunit un Comité consultatif mensuel. Il est composé d'experts indépendants du domaine des Technologies digitales et des Sciences de la vie. Les avis exprimés par les souscripteurs du FCPI seront transmis à ce Comité. L'éclairage que donne ce Comité sur les dossiers présentés par Seventure Partners permet soit de conforter la société de gestion dans sa décision d'investir, soit de réétudier le dossier à la lumière des questions qui auront été soulevées. Les avis exprimés par le Comité ont une valeur consultative : au final, la société de gestion restera seule responsable des investissements qui seront réalisés dans le cadre de votre FCPI.

## QUEL EST LE PROFIL DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES MON FCPI VA INVESTIR ?

Le FCPI Connect Innovation 2016-2017 investira dans les Technologies digitales (logiciels, services innovants, fintech...) et les Sciences de la vie (médicaments, matériels médicaux, nutrition / santé...), deux secteurs d'activité offrant de véritables opportunités d'investissement selon Seventure Partners, et sur lesquels elle a acquis une véritable expertise depuis 1997. Cette diversification sectorielle s'accompagne d'une diversification géographique, principalement sur la zone euro, mais également d'une diversification des stades de maturité puisque les entreprises ciblées pourront réaliser un chiffre d'affaires entre 0 et 50 M€. Les entreprises respecteront les critères réglementaires permettant au souscripteur de bénéficier de la fiscalité décrite en page 5.

## COMMENT POURRAI-JE SUIVRE L'ACTUALITÉ DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES MON FCPI VA INVESTIR ?

Au 1<sup>er</sup> semestre 2017, vous recevrez un courrier individuel avec un identifiant et un mot de passe confidentiels, qui vous permettront d'accéder à l'espace privé du site [www.fcpi-connectinnovation.fr](http://www.fcpi-connectinnovation.fr). Dès lors, vous pourrez vous connecter pour donner votre avis sur les projets dans lesquels votre FCPI est susceptible d'investir, découvrir les investissements effectivement réalisés par votre FCPI, et suivre l'actualité des entreprises du portefeuille. Des rencontres seront également ponctuellement organisées avec certains dirigeants des entreprises et avec l'équipe de gestion de Seventure pour que vous puissiez échanger et leur poser vos questions.

## INVESTIR DANS L'INNOVATION, N'EST-CE PAS TROP RISQUÉ ?

Les FCPI sont effectivement des placements risqués, mais ils trouvent leur légitimité dans la nécessité de financer des sociétés qui peuvent devenir des moteurs de croissance pour l'économie française et européenne. Le travail de l'équipe de gestion consiste à sélectionner les dossiers qu'elle juge les plus prometteurs, à accompagner les entreprises à chaque étape clé de leur développement, et à céder les entreprises dans les conditions les plus favorables possibles. Ce travail vise à limiter les risques mais ne garantit ni le capital, ni les performances de votre FCPI.

## QUEL EST L'INTÉRÊT D'INVESTIR DANS UN FCPI AU-DELÀ DE L'AVANTAGE FISCAL ?

Outre l'avantage fiscal, le principal intérêt de l'investissement dans un FCPI réside dans la diversification de votre patrimoine. Un FCPI n'est ni un produit d'assurance vie, ni un placement boursier, c'est un placement qui permet d'investir, au travers d'un fonds, dans des entreprises non cotées, et de contribuer ainsi au développement de l'économie réelle. A titre d'illustration, Seventure Partners a financé plus de 200 PME, créatrices d'emploi et de croissance économique, depuis sa création en 1997.

## QUELS SONT LES RISQUES D'INVESTIR DANS UN FCPI ?

Les FCPI présentent des risques liés au financement des entreprises non cotées et notamment un risque de liquidité. Ils présentent également un risque de perte en capital. Enfin, votre investissement dans le FCPI Connect Innovation 2016-2017 sera bloqué jusqu'au 31 décembre 2023 au minimum et jusqu'au 31 décembre 2025 au maximum, sur décision de la société de gestion.

# CARACTÉRISTIQUES DU FCPI

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Société de gestion              | <b>Seventure Partners</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Dénomination                    | Connect Innovation 2016-2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Code ISIN (Part A)              | FR0013187135                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Valeur liquidative initiale     | 1 000 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Montant minimal de souscription | 1 000 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Horizon de placement            | Au plus tôt le 31 décembre 2023, au plus tard le 31 décembre 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Droits d'entrée                 | 5% maximum rétrocédés aux distributeurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Fiscalité                       | Sous réserve de conserver les parts au moins jusqu'au 31 décembre de la 5 <sup>ème</sup> année suivant celle de la souscription, la réduction d'impôt sur le revenu est égale à 18% du montant investi, hors droits d'entrée, dans la limite du plafond légal (10 000 €). Les éventuels revenus ou plus-values sont exonérés à l'échéance mais sont soumis aux prélèvements sociaux. |

## FRAIS

| Catégorie agrégée de frais                                                                               | Taux maximum de frais annuels moyens (TFAM maximaux) <sup>(1)</sup> |                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
|                                                                                                          | TFAM gestionnaire et distributeur maximal                           | Dont TFAM distributeur maximal |
| Droits d'entrée et de sortie*                                                                            | 0,56 %                                                              | 0,56 %                         |
| Frais récurrents de gestion et de fonctionnement                                                         | 3,33 %                                                              | 0,80 % - 1,50 %                |
| Frais de constitution                                                                                    | 0,00 %                                                              | 0,00 %                         |
| Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations | 0,00 %                                                              | 0,00 %                         |
| Frais de gestion indirects <sup>(2)</sup>                                                                | 0,00 %                                                              | 0,00 %                         |
| <b>Total</b>                                                                                             | <b>3,89 %</b>                                                       | <b>1,36 % - 2,06 %</b>         |

\* NB : Ces droits d'entrée sont ramenés à 0% pour toute souscription réalisée par l'intermédiaire du présent distributeur.

(1) Taux calculé sur la base d'un fonds de 17 M€ et d'une durée de vie maximale de 9 ans.

(2) Frais liés exclusivement aux investissements dans des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPC) ou fonds d'investissement, correspondant à une gestion diversifiée des liquidités du fonds avant l'atteinte de son quota d'investissement de 70% dans des sociétés innovantes.

## FCPI SEVENTURE Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota au 31/12/2016



**INFORMATION PRÉSENTÉE SOUS LA FORME : FCPI** → Année de création – Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota à la date du 31/12/2016 – Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles

**BP INNOVATION 12** → 2007 – 66,8% – 30/06/2010

**BP INNOVATION AMORÇAGE** → 2008 – 83,9% – 30/06/2010

**BP INNOVATION 13** → 2008 – 62,6% – 30/06/2011

**MASSERAN INNOVATION I** → 2008 – 76,1% – 30/04/2011

**BP INNOVATION AMORÇAGE 2** → 2009 – 75,5% – 30/06/2011

**MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2009** → 2009 – 70,1% – 30/04/2011

**BP INNOVATION 14** → 2009 – 75,4% – 30/06/2012

**MASSERAN INNOVATION II** → 2009 – 72,2% – 30/04/2011

**BP INNOVATION ISF** → 2010 – 93,1% – 30/09/2012

**MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2010** → 2010 – 77,6% – 31/10/2012

**BP INNOVATION 15** → 2010 – 76,0% – 30/06/2013

**BIO SANTE** → 2010 – 73,1% – 30/06/2013

**MASSERAN INNOVATION III** → 2010 – 81,5% – 31/05/2013

**BP INNOVATION ISF 4** → 2011 – 100,1% – 30/06/2013

**MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2011** → 2011 – 90,3% – 31/10/2013

**SEVENTURE INNOVATION 16** → 2011 – 72,2% – 31/12/2013

**MASSERAN INNOVATION IV** → 2011 – 93,1% – 31/05/2014

**SEVENTURE PREMIUM 2012** → 2012 – 106,5% – 31/05/2014

**MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2012** → 2012 – 101% – 14/06/2014

**SEVENTURE INNOVATION 2012** → 2012 – 75,2% – 31/12/2014

**BIO SANTE 2012** → 2012 – 64,9% – 31/12/2014

**MASSERAN INNOVATION V** → 2012 – 76,3% – 31/12/2014

**SEVENTURE PREMIUM 2013** → 2013 – 101% – 27/01/2016

**MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2013** → 2013 – 100% – 27/01/2016

**SEVENTURE PREFERENCE INNOVATION 2013** → 2013 – 66,9% – 31/08/2016

**BIO SANTE 2013** → 2013 – 60% – 31/08/2016

**MASSERAN INNOVATION VI** → 2013 – 67% – 31/08/2016

**SEVENTURE PREMIUM 2014** → 2014 – 46,5% – 20/01/2018

**MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2014** → 2014 – 46,5% – 20/01/2018

**SEVENTURE PREFERENCE INNOVATION 2014** → 2014 – 39,2% – 31/08/2018

**BIO SANTE 2014** → 2014 – 28,6% – 31/08/2018

**MASSERAN INNOVATION VII** → 2014 – 39,4% – 31/08/2018

**SEVENTURE PREMIUM 2015** → 2015 – 13,2% – 31/01/2019

**MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2015** → 2015 – 13,2% – 31/01/2019

**CONNECT INNOVATION 2015** → 2015 – 19,8% – 31/08/2019

**BIO SANTE 2015** → 2015 – 6,6% – 31/08/2019

**MASSERAN INNOVATION VIII** → 2015 – 19,8% – 31/08/2019

**CONNECT INNOVATION ISF 2016** → 2016 – 0,0% – 18/01/2020

**BIO SANTÉ 2016-2017** → 2016 – 0,0% – 31/08/2020

**CONNECT INNOVATION 2016-2017** → 2016 – 0,0% – 31/08/2020

# CONNECT INNOVATION 2016-2017

[www.fcpi-connectinnovation.fr](http://www.fcpi-connectinnovation.fr)

Réf. Connect Innovation 2016-2017 – achevé de rédiger le xx/xx/2017

Ce document non contractuel, à caractère publicitaire, est réalisé par Seventure Partners à destination des clients Gestion Privée non professionnels, au sens de la MIF.

**SEVENTURE PARTNERS**

5/7, rue de Montessuy, 75007 Paris  
327 205 258 RCS Paris  
Agrément AMF GP 01-040



Le FCPI Connect Innovation 2016-2017 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation agréé par l'AMF le 29/07/2016 et géré par Seventure Partners, Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 362 624 €.

